



Revendre des vêtements invendus?

Par Lucile

Bonjour ! Dans le cadre d'une réflexion sur un projet professionnel, j'aimerais savoir s'il est légal d'acheter des articles en soldes dans des enseignes de vêtements (dans mon cas vêtements pour enfants, type Petit Beguin, Obaïbi, Tape à l'oeil etc etc...) pour les revendre dans sa boutique personnelle. Ou existe t-il tout simplement une démarche plus officielle pour acheter des invendus, des fins de collection, à ce type d'enseigne? Merci beaucoup !
Bonne journée